

SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018

DELIBERATION N°DEL103-18

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20181210-DEL103-18-DE
Date de télétransmission : 21/12/2018
Date de réception préfecture : 21/12/2018

L'an deux mille dix-huit, le 10 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 4 décembre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 10 décembre 2018)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 5 décembre 2018)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 6 décembre 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. PERRIER Yves

MME SYLVIE CUSSIGH A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement métropolitains.

Rapporteur : Jacques FABBRO / Claude SERGENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement, établis conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007, ont été adoptés par le conseil métropolitain le 28 septembre 2018.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement métropolitains doivent faire l'objet d'une communication lors d'une séance du conseil municipal.

Il est précisé que ces rapports sont disponibles et consultable sur le site de la Métropole grenobloise.

Les conseillers municipaux entendent l'exposé et prennent acte des rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Conclusions : l'ensemble du conseil municipal prend acte du présent rapport

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 10 décembre 2018.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. VERRI", written over a horizontal line.

Pierre VERRI.